

Informations de Locronan

Keleier Lokorn

Ville de Locronan
Kêr Lokorn 

AVRIL - 2023 - EBREL

NOUVEAU DON AU MUSÉE « Charles DANIELOU »



Chapelle Notre-Dame de La Bonne-Nouvelle (hst - sbd)

Georges LEVREAU (1867-1936). Ce peintre né à Nantes fut l'élève de Jules LEFEBVRE et de Benjamin CONSTANT, à l'académie JULIAN à Paris.

C'est lors d'un séjour à LOCRONAN, au début du XXème siècle qu'il peint cette toile, offerte aujourd'hui au musée « Charles Daniélou » par un couple toulousain.

Installation d'horodateurs sur les parkings

La décision d'installer des horodateurs sur les trois parkings (Saint-Germain, Gorréquer et Bruyères) est à la fois une conséquence de fortes « recommandations » du Trésor Public et d'une évolution des comportements humains.

Le paiement des places de parkings constitue la recette exceptionnelle (hors fiscalité locale et hors contributions de l'Etat) dont la commune a absolument besoin pour faire face à ses obligations.

Jusqu'à présent, et depuis de nombreuses années, Locronan avait instauré, pour la gestion de ses parkings, un fonctionnement qui lui tenait à cœur : à savoir que l'accueil en saison estivale sur les parkings était assuré de la mi-juin à la mi-septembre par des emplois saisonniers confiés aux jeunes locronanais. Le principe était que la commune aidait ses propres jeunes en leur proposant des jobs d'été.

Nous avons tenu à maintenir le plus longtemps possible ce fonctionnement. Toutefois, il est remis en cause pour une raison essentielle : dans un souci de sécurisation du recouvrement, de rigueur comptable, et de transfert des sommes perçues, le Trésor Public demande aux communes d'éviter la circulation d'argent en numéraire et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les transactions soient faites par système monétique, c'est-à-dire par traitement électronique, informatique ou télématique.

Au-delà de cette « recommandation » administrative incontournable, il est vrai que nous constatons aussi malheureusement une évolution du comportement des visiteurs. Nous donnons d'ailleurs la consigne à nos jeunes de ne pas s'exposer en cas de tension ou de trop grande agressivité même verbale d'interlocuteurs qui refuseraient catégoriquement le paiement du parking !

En conséquence, ils ne peuvent pas toujours assurer le contrôle et l'encaissement du paiement dans les meilleurs conditions et, de ce fait, nous notons, hormis la période particulière de pandémie non significative, une baisse importante du nombre de véhicules payants et donc du produit des parkings. Or cette recette est indispensable sachant que la municipalité a la ferme volonté de ne pas augmenter la pression fiscale des locronanais et de trouver les ressources complémentaires nécessaires à l'entretien et à l'embellissement de son patrimoine en faisant aussi appel au concours de ceux qui viennent nombreux le découvrir.

Une première étude avait été engagée au cours du mandat 2014-2020 pour l'installation de parcmètres ou de tout autre système de paiement automatisé avec barrières sur les parkings. L'investissement et les coûts de fonctionnement, notamment pour la gestion et la maintenance des barrières, s'étaient avérés trop élevés pour la commune. Toutefois, la technologie a considérablement évolué. Une seconde étude a donc été conduite fin 2022 – début 2023.

Le résultat de cette étude est probant. Elle se traduira par l'installation, dès le mois de juin 2023, de 4 bornes de paiement solaires sur les parkings : deux sur le parking Saint-Germain ; une sur le parking Gorréquer ; et une sur le parking des Bruyères. Ce système n'impose plus la mise en place de barrières ce qui rend les entrées et les sorties de parkings plus fluides. Le paiement direct aux bornes, soit par carte bancaire, soit par pièces, avec saisie du numéro d'immatriculation, comme dans de nombreuses villes de France, simplifie la gestion. Le contrôle des stationnements s'effectue par une personne assermentée en scannant les plaques d'immatriculation.

Il s'agira là d'une première implantation-test qui pourra être complétée dans les années suivantes si cela s'avérait nécessaire.

L'accès aux parkings restera bien entendu gratuit pour les résidents et ceux qui apportent à la commune le fruit de leur travail. Une réflexion est en cours sur la tarification qui pourrait être différenciée selon les saisons voir en fonction d'un calendrier visant à éviter tout effet trop dissuasif pour les populations avoisinantes.

L'investissement pour les 4 bornes est de 29 000 euros. Pour rappel ou information : le coût actuel des saisonniers pour la commune est de près de 47 000 euros .

Néanmoins, nous n'envisageons pas de mettre fin à tous les emplois saisonniers dès 2023 . Nous recruterons toujours quelques jeunes locronanais pour la saison prochaine de mi-juin à mi-septembre pour un travail qui ne consistera plus à percevoir l'argent des stationnements mais qui évoluera vers une mission plus enrichissante et plus qualitative d'accueil et d'information des visiteurs aux entrées du village.

DISPOSITIF « SITE D'EXCEPTION NATUREL ET CULTUREL »

Rappel :

Nous vous avons informé de la sélection de LOCRONAN dans ce dispositif de la Région Bretagne visant l'amélioration qualitative de l'accueil sur des sites remarquables. À l'issue de l'étude réalisée sous le pilotage conjoint de la Région, des « Petites Cités de Caractère », de la Destination Touristique, de Quimper-Bretagne-Occidentale et de la commune de Locronan, trois projets avaient été retenus pour obtenir les aides de la Région : l'embellissement des entrées de bourg, la création d'un parcours de découverte, et une meilleure intégration du Manoir de Kerguénoles dans ce parcours par un aménagement du parc.

Aménagement du parc de Kerguénoles

Le résultat d'une étude complémentaire commandée par la Municipalité a été livré. Elle a été réalisée par le cabinet « Troisième paysage » pour l'aménagement d'un parc intégrant au périmètre déjà existant, les deux parcelles communales situées de l'autre côté de la rue Saint-Maurice. L'ensemble ainsi constitué autour du Manoir prend le nom de « Domaine de Kerguénoles ».

Cet élargissement du parc permet à la fois :

- ◆ de valoriser deux parcelles aujourd'hui inutilisées en les ouvrant aux Locronanais et à tous les promeneurs qui, en traversant un espace déjà planté d'hortensia et un deuxième espace naturel pouvant à terme évoluer vers un arboretum, pourront rejoindre les chemins creux existants,
- ◆ de réaffirmer la qualité du parc existant autour du Manoir en remettant en valeur les chemins creux, la liaison entre le parc et le chemin des chèvres au travers de la plantation d'origine de rhododendrons, les perspectives sur le village et la baie de Douarnenez,
- ◆ et de créer des lieux de détente pour tous.

L'aménagement se fera en plusieurs phases :

- ◆ La première phase consistera en la création des tracés de promenade dans ces espaces et au nettoyage, au débroussaillage et à quelques aménagements de passage dans le parc existant autour du Manoir, et en une première étape de plantation de 50% du futur arboretum, sachant que la volonté est de créer un lieu naturel de prairie fleurie et d'essences locales. Cette première étape permettra de mesurer l'appropriation du site par les promeneurs et d'adapter les étapes suivantes envisagées aux attentes exprimées. Le coût de l'opération s'inscrira dans un budget de 71000 euros permettant de solliciter une première enveloppe du dispositif régional « site d'exception naturel et culturel » de 70% de ce montant soit 50 000 euros.
- ◆ Les phases suivantes consisteront en une consolidation par traitements des sols et quelques aménagements paysagers de murets par exemple sur les cheminements retenus, en la poursuite des plantations esquissant un futur arboretum (ces plantations pouvant être « participatives »), ou encore en une implantation de mobilier urbain sur des aires de repos ou détente identifiées, etc.... L'esquisse du projet est consultable en mairie.

ÉTUDE THERMIQUE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Dans le contexte des fortes augmentations des coûts énergétiques et avec le souci d'engager des actions concrètes en matière environnementale, la municipalité va procéder à l'évaluation des travaux et investissements nécessaires à une révision des installations thermiques de chacun de ses bâtiments (mairie, musée, école, centre de loisirs, manoir de Kerguénoles, salle Ty Lokorn...)

C'est pourquoi la commune de Locronan s'est inscrite rapidement dans une recherche d'aide financière du Fonds Vert pour le Climat. Ce fonds mondial a été créé en janvier 2023 pour aider les collectivités locales dans l'accélération des transitions écologiques. L'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et la Banque des Territoires accompagnent, quant à elles, les collectivités dans l'étude mais aussi dans le diagnostic des bâtiments. Locronan a d'ores et déjà pris date avec la Banque des Territoires pour pouvoir lancer ce diagnostic. Locronan est assistée à titre gracieux dans cette démarche par le cabinet SIS Consulting spécialisé dans l'assistance aux collectivités pour le montage des dossiers nécessaires et la recherche de financements.

ÉCLAIRAGE « SOLAIRE » SUR LES PARKINGS

L'éclairage actuel des parkings est partiel et insuffisant. Toutefois, la multiplication de réverbères même équipés de lampes LED serait « énergivore » et non vertueuse pour l'environnement. Elle entraînerait aussi des coûts d'installation, notamment d'extension de réseaux électriques, et des surcoûts de consommation non négligeables pour la commune. La municipalité a donc décidé de tester la mise en place d'un éclairage solaire. Ce test sera réalisé principalement sur le parking Saint-Germain avec l'implantation de deux mats supportant les capteurs solaires. Si le test est concluant, la même technique pourrait être renforcée sur ce même parking et dupliquée sur les autres parkings, voire sur d'autres points mal éclairés de la commune.



LES TRAVAUX DE LA PLACE DE LA MAIRIE

L'aménagement de la place de la mairie vous a été présenté dans le précédent bulletin municipal.

Cet aménagement très qualitatif dont l'objectif est la mise en valeur du patrimoine locronanais emporte aujourd'hui l'adhésion d'une majorité des habitants.

Nous rappelons que de tels travaux nécessitent un minimum de six mois de chantier en continu. A Locronan nous sommes soumis à des contraintes de calendrier liées à la fréquentation du village.

De manière générale, nous ne disposons pas de six mois continus mais seulement de trois à quatre mois en début de chaque année et de deux mois à la fin de l'été pour réaliser des travaux d'envergure. Ceci ne permet pas de réaliser de tels travaux en une seule fois sans interruption.

C'est la raison pour laquelle nous avons expliqué que le chantier avait été « découpé » en deux phases. Une première phase consiste à réaliser la partie « haute » de la place - c'est-à-dire devant la Poste et « l' Ostaliri Ty Jos » - du 28 août au 1er novembre ; la deuxième phase concernant la partie « roulante » comprise entre l'église et la venelle des Templiers sera réalisée sur le premier trimestre 2024. **L'objectif est de permettre le maintien de l'accès aux commerces et aux services durant toute la durée du chantier, et de leur permettre aussi de fonctionner durant les périodes de plus forte fréquentation.**

Nous avons conscience de la gêne occasionnée et de l'impact généré par de tels travaux. Nous ne pouvons que comprendre les remarques exprimées à ce sujet. Mais, la durée nécessaire aux différentes procédures (études, consultation et attribution de marchés publics, obtention des matériaux, financements divers, inscriptions budgétaires) dans un contexte économique tendu a rendu complexe la programmation du chantier. **L'entreprise mettra tout en œuvre pour faciliter la vie de tous dans cette période difficile. La municipalité, quant à elle, n'a qu'un seul but : embellir notre commune et le cadre de vie de chacun pour mettre en valeur et préserver notre patrimoine.**

LES MARCHES AUX ÉTOILES

Les dates des marchés aux Étoiles ont été fixées en conseil municipal pour l'année 2023. Les six marchés seront organisés les 13, 20, 27 juillet et les 3, 10, et 17 Août prochains. Les tarifs appliqués restent inchangés.

Comme les 2 années précédentes, un espace sur la Place de la Mairie sera réservé aux « petits » producteurs dans une démarche de développement des circuits courts et de valorisation des savoir-faire locaux.

LE PROJET DE LOTISSEMENT DU CHEMIN DE LA MONTAGNE

Nous rappelons qu'à ce jour aucun projet n'existe, et aucun projet n'a été déposé en mairie.

Le Conseil Municipal du 24 Mars dernier a autorisé le Maire à signer une promesse de vente (et non un compromis de vente) avec la société Finist'Immo. Comme il avait été indiqué à plusieurs reprises, cette société a été choisie après consultation de trois entreprises sur la base arrêtée par la municipalité, à savoir la réalisation de **logements locatifs**. La construction et la gestion de logements locatifs est dans l'objet même de cette société. Il n'est donc pas envisagé d'opération d'accession à la propriété sur ce terrain.

La promesse de vente qui a été soumise aux votes ne fixe en aucun cas un nombre de constructions à réaliser. Elle prévoit bien entendu - et c'est une évidence - le respect de toutes les règles d'urbanisme et par là-même de toutes les dispositions du PLU et de celles, bien entendu, intégrées à la modification de ce PLU. L'application de ces règles ainsi que le résultat des diagnostics environnementaux et de toutes les études préalables notamment de sols qui seront conduites en amont sont prises en compte dans les conditions suspensives.

La démarche de la municipalité vise précisément à obtenir un projet qui puisse faire l'objet d'une véritable concertation avec les riverains et les habitants sous forme de réunion publique. Dès que la municipalité aura reçu un projet, il conviendra alors de le travailler afin de l'amender au besoin, de l'améliorer si nécessaire, pour aboutir à un projet qui soit acceptable et dans l'esprit de ce qui a été expliqué clairement aux Locronanais par une lettre du Maire à chacun d'eux.

La volonté est de pouvoir accueillir à Locronan des familles et des jeunes actifs en recherche d'un logement, l'accueil de ces familles pouvant conditionner le maintien de plusieurs services locaux. Ces objectifs semblent recueillir l'assentiment du plus grand nombre.



LE BUDGET ET LES TAXES LOCALES

Le conseil municipal du 24 mars dernier a voté le budget 2023 de la commune.

Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 702 438,10 euros décomposés en 1 349 692,26 euros en fonctionnement et 1 352 745,84 euros en investissement.

La municipalité fait chaque année précéder la construction budgétaire d'une réunion de travail avec le Trésor Public afin d'effectuer une analyse de la situation financière de la commune. La gestion rigoureuse conduite sur l'année 2022 et le report des résultats excédentaires a permis de constater, d'une part, la constitution d'une forte capacité d'autofinancement et d'autre part que tous les ratios ou indicateurs surveillés par la Direction des Finances Publiques comparés à ceux des communes de la même strate de population plaçaient Locronan dans une situation particulièrement favorable.

De ce fait, Locronan a pu envisager sereinement d'engager en 2023, malgré un contexte tendu, des investissements importants, comme par exemple : la poursuite de la réfection de la place de la Mairie et de la dernière partie de la rue du Four, la mise en place d'horodateurs sur les parkings ou d'un premier test d'éclairage solaire sur ces mêmes parkings.

La situation particulièrement saine de la commune a permis à la municipalité d'envisager l'inscription d'un emprunt de 240 000 euros pour équilibrer le budget d'investissement. Cet emprunt qui ne sera mobilisé qu'en cas de besoin pourra être inférieur en raison de financements extérieurs complémentaires attendus en cours d'exercice. Il ne grèvera pas lourdement l'endettement de la commune. Le ratio de durée de remboursement préconisé aux communes par le Trésor Public est de ne pas dépasser le seuil de 8 années d'autofinancement pour le remboursement de la dette. Or Locronan sera, en incluant la dette passée, à un ratio de 4 à 5 ans ce qui est tout à fait dans la moyenne de la strate. Pour rappel, le remboursement de la dette passée amenait à elle seule à un ratio précédent de 3,5 ans ce qui relativise fortement l'impact du nouvel emprunt envisagé.

Concernant les taxes locales, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière pour les habitants de la commune.

Les bases d'imposition fournies par l'Etat et servant au calcul du produit fiscal augmentent, « mécaniquement » de 7% sous l'effet notamment de l'inflation.

Par ailleurs, La communauté d'agglomération relève son taux de taxe foncière de 2,6% à 5%. En conséquence, la municipalité de Locronan poursuit la démarche engagée depuis plusieurs années, et se refuse à alourdir la pression fiscale des locronanais. Elle porte constamment ses efforts sur la recherche de financements extérieurs permettant de réaliser ses objectifs en matière de préservation du patrimoine local, de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie. Ces financements extérieurs sont composés de subventions ou de contributions de l'Europe, de l'Etat, de la Région Bretagne, du Département et de l'agglomération Quimper-Bretagne-Occidentale mais aussi de la participation demandée aux visiteurs notamment par le paiement des places de stationnement.

« RENOVEZ, L'AGGLO VOUS AIDE »

L'opération « Rénovez l'agglo vous aide » permet d'accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation sur l'ensemble des 14 communes de l'agglomération.

Dans le cadre de cette opération, QBO souhaite inciter les propriétaires à l'embellissement des centres-bourgs par une aide financière spécifique aux ravalements de façades de bâtiments dégradés. Ce soutien financier n'étant pas illimité, il a été calibré sur un objectif de 30 façades sur 3 ans.

Les 14 communes de l'agglomération ont été invitées à définir le périmètre d'application de cette mesure sur leur territoire. La municipalité de Locronan avait souhaité qu'il soit tenu compte de la surface réduite de la commune de Locronan et que ce périmètre soit le plus large possible afin de ne pas exclure du dispositif les propriétaires de bâtiments anciens hors du bourg. Elle avait donc délibéré dans ce sens à la mi-2022. QBO a refusé cette délibération au motif que cette démarche vise uniquement dans son règlement l'embellissement des centres-bourgs.

La municipalité a donc été contrainte de redélibérer le 24 mars dernier pour que les propriétaires du centre-bourg qui souhaiteraient déposer un dossier de ravalement de façade dans le cadre de cette opération puissent le faire.

Le périmètre proposé par le Conseil Municipal et le règlement définissant les modalités de mise en œuvre de ce soutien seront consultables en mairie.



Conseil d'école



Dans les rues, les élèves ont ramassé les déchets jetés ... par les grands ! Vive la jeunesse !



Objectif Emploi Solidarité



Départ du semi-marathon



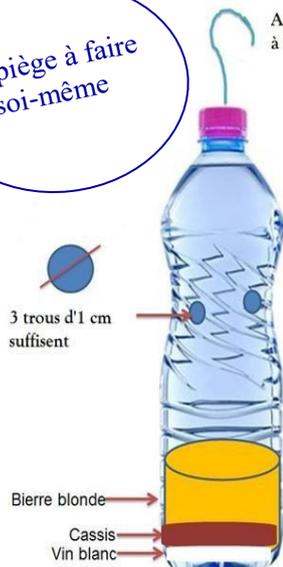
Un troisième médecin à Locronan !

Nous sommes ravis de vous annoncer l'installation prochaine du Docteur Claire LE CALVEZ au sein du cabinet médical de Locronan. Après y avoir effectué plusieurs remplacements depuis 2022, elle a souhaité poursuivre l'aventure. Médecin généraliste diplômée depuis 2020, elle a une appétence toute particulière pour la gynécologie et le suivi des enfants. Son arrivée est prévue début juillet et permettra non seulement d'accompagner de nouveaux patients en tant que médecin traitant, mais également une réorganisation des urgences afin d'y répondre plus rapidement. Comme pour les Docteurs RAULT et PUSZKAREK, la prise de rendez-vous s'effectuera au 02.22.25.50.39 ou sur le site « cabinetmedical-locronan.sante.pro ».

Environnement

Un piège à faire soi-même

Frelons asiatiques



- 100 ml de bière blonde
- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier, car le vin blanc repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis
- Mélanger ces trois liquides.
- Percez des trous de la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille comme sur la photo.
- Suspendez ces pièges dans un arbre ou mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.

Afin de préserver la nidification des oiseaux de nos jardins et de nos prairies, un arrêté municipal a été pris pour interdire la taille, du 1er avril au 31 juillet 2023.



Collège de Secteur - LOCRONAN

Attentif aux demandes de la mairie, elle-même sollicitée par les familles, et soucieux de garantir aux collégiens de la commune un accueil de qualité dans un collège public de proximité, le Conseil départemental a étudié l'évolution de sectorisation de la commune de Locronan.

Après échange avec les partenaires de la communauté éducative et avis favorable du Conseil départemental de l'Éducation nationale du 22 novembre 2022, la commission permanente du Conseil départemental du 9 février 2023 a décidé d'intégrer la commune de Locronan au périmètre de secteur du collège « Jean Marie Le Bris » à Douarnenez.

Ainsi, à partir de la rentrée 2023, les familles domiciliées à Locronan seront rattachées au Collège « Jean Marie Le Bris » à Douarnenez en lieu et place du collège « Jean Moulin » à Châteaulin. Les collégiens ayant entamé leur cursus scolaire au collège « Jean Moulin » pourront bien évidemment le poursuivre et toute demande de dérogation à l'entrée de la 6ème sera possible, notamment pour les fratries. Le service de transport scolaire sera adapté à cette nouvelle situation.

Pour toute question concernant les inscriptions et demande de dérogation, vous pouvez joindre utilement les Services départementaux de l'éducation nationale au 02.98.98.98.83 et pour les questions sur le transport scolaire, vous pouvez contacter la Région Bretagne, service Breizh Go au 02.99 300 300



Le maire Antoine GABRIELE et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous :

Antoine GABRIELE, Maire : **mardi, mercredi & samedi matin.**

Jean-Luc LECLERCQ : Tourisme, Commerce : **samedi matin.**

Claudine NÉDÉLEC : Finances, économie, juridique : **samedi matin.**

Jean-Louis LE LEUCH : Voirie-Travaux–Urbanisme, Développement durable : **lundi & samedi matin.**

mairiedelocronan@orange.fr

www.villedelocronan.bzh

Tel : 02.98.51.80.80

ALSH : 02.98.51.80.75/anim-culture@villedelocronan.fr

Horaires d'ouverture de la mairie						
	L	M	M	J	V	S
Matin						
Après-midi	14h à 17h	X		14h à 17h		X

Horaires de la Poste : lundi au samedi de 10h00 à 12h00



FINANCES PUBLIQUES

Accueil de proximité

Tous les 1^e et 3^e mardi du mois de 14H à 17H
Mairie de Plogonnec- 4 rue de Mairie

Les agents des finances publiques du Finistère vous reçoivent sur rendez-vous pour vous aider dans vos démarches

Vous pouvez obtenir un rendez-vous

- Directement auprès de la Mairie
- Par téléphone au **0 809 401 401** (appel non surtaxé)
- Par internet sur **impots.gouv.fr**

L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE

impots.gouv.fr

Prise de rendez-vous chez les médecins : Site « Doctolib »

Docteurs : Thibault Puzkarek : <https://puzkarek.com>

Elvin Rault : 31bis, rue de la Montagne

Cabinet infirmier : 02.98.91.73.53

Urgences médicales : 15 **Pompiers** : 18 **Gendarmerie** : 17

Taxi : Armor Radio Taxi : **02.98.55.44.44 / 06.08.07.08.51**

Office du tourisme : www.locronan-tourisme.bzh

Courriel : infos@locronan-tourisme.bzh tél : 02.98.91.70.14.

Médiathèque : Mercredi & Samedi de 14h à 16H

Ti ar Soñj : 07.68.23.59.53. www.tiarsonj.fr / Email: tiarsonj@gmail.com

ADADOM : lundi au vendredi - 9H /12H - 14H/16H - 02.98.92.86.16

Déchèteries : Quimper Nord (Horaires d'été)

lundi-mercredi-vendredi-samedi : 9H-12H / 14H-18H30

mardi et jeudi 14H-18H30

Guengat : lundi au vendredi 14H-18H // samedi 9H-12H / 14H-18H

Un container à journaux au profit de l'APE se trouve à votre disposition à l'entrée du stade.

DEFIBRILATEURS : Pignon de la poste / Pignon toilettes Croix de Mission

Horaires des messes et actualités de la paroisse :

www.paroissesainteanne.fr

41ème TOUR DE BRETAGNE

Véhicules Anciens

26, 27, 28 et 29 mai 2023

800 véhicules
1600 participants

Autos
Utilitaires
Motos
Cyclos
Solex



ERGUÉ GABÉRIC :
Ville d'accueil
exposition tous
les soirs

FOUESNANT : samedi 27 mai de
16 h 15 à 17 h 15

LOCRONAN : dimanche 28 mai de
10 h à 11 h

PONT CROIX : Ville étape, dimanche 28
mai de 12h30 à 15 h

POULDREUZIC : dimanche 28 mai de 16 h 30 à 17h30

TREGUNC : lundi 29 mai de 10 h 15 à 11 h 15



Le Télégramme



Fouesnant



Ville de Locronan
Ker Lokorn



Pont-Croix
Pontekroaz

